Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221003-D20221003-153-DE Date de télétransmission : 06/10/2022 Date de réception préfecture : 06/10/2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-153 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 3 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : mardi 27 septembre 2022 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 61 - Nombre de pouvoirs: 16 - Nombre de votants: 77

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Marie-Noëlle TAUTY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL (jusqu'à la délibération n°2022-157), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Daniel ROUSSET (jusqu'à la délibération n°2022-158), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2022-142), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Patricia GRIMAL), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Joël BRUNET (à Jean-Marc RIGAUD), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Alexandre NANCHI (à Stéphanie JULLIEN), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Elisabeth LAROCHE (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Régine GIROUD), Frédéric BARDOT (à Lionel MANOS), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gaël ALLAIN (à Ludovic PUIGMAL), Françoise GIRAUDET (à Liliane FALCON), Eric BEAUFORT (à Patrick MILLET), Bernard GUERS (à Roselyne BURON).

Etaient excusés et suppléés: Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU).

Etaient excusés: Jean PEYSSON, Jean MARCELLI, Daniel BEGUET.

Etaient absents: Sylvie SONNERY, Dominique DELOFFRE.

Objet: Nouveau programme Leader 2023-2027

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 septembre 2022;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que le précédent programme européen Leader (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) arrive à son terme. Les structures actuelles demeureront uniquement pour assurer les derniers paiements jusqu'en 2025.

Pour rappel, ces programmes sont des émanations de la PAC destinés à financer les projets de développement et de diversification de l'économie rurale. Les subventions ont la particularité d'être accordées par des GAL (Groupes d'Action Locale) paritaires public/privé et propres à chaque périmètre.

Dans le cadre du précédent programme, une partie des communes de la CCPA étaient couvertes par un programme Leader, grâce à deux conventions : l'une avec la Communauté de communes de la Dombes, l'autres avec la communauté de communes Bugey Sud.

Pour cette nouvelle programmation, et compte tenu de la diminution de l'enveloppe nationale la Région Auvergne Rhône-Alpes a souhaité réduire le nombre de programmes, en regroupant les EPCI déjà concernés, soit directement, soit par convention, à l'échelle départementale.

L'enveloppe régionale s'établit à 74,3 M€, soit 5 à 8 M€ environ par GAL sur les cinq ans.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221003-D20221003-153-DE Date de télétransmission : 06/10/2022 Date de réception préfecture : 06/10/2022

Pour ne pas perdre le bénéfice de cette mesure, il est proposé que la CCPA soit candidate à un programme Leader 2023-2027, commun avec neuf autres EPCI départementaux : la CC de la Dombes, la CC de la Côtière, la CC Bugey Sud, La CA du bassin de Bourg-en-Bresse, Haut-Bugey Agglomération, la CC Dombes Saône-Vallée, la CC Val de Saône Centre, la CC Miribel et Plateau et la CC de la Veyle.

Il a été convenu que ce serait la communauté d'agglomération du Haut-Bugey qui porterait l'animation du dispositif, avec l'aide financière de la Région.

Des réunions se tiendront prochainement pour définir les grandes orientations et actions subventionnables.

Le souhait de la Région est de mettre l'accent sur la revitalisation des centres-bourgs, l'offre touristique rurale, et l'accès à l'emploi. Il est à noter que les sujets agricoles et alimentaires seront désormais réorientés vers le FEADER et qu'a contrario le FEADER ne couvre plus le domaine touristique.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE une candidature LEADER 2023-2027 sur un périmètre comprenant dans leur entièreté les EPCI suivants : CC de la Dombes, CC de la Côtière, CC Bugey Sud, CA du bassin de Bourg-en-Bresse, Haut-Bugey Agglomération, CC Dombes Saône-Vallée, CC Val de Saône Centre, CC Miribel et Plateau, CC de la Veyle et CC de la Plaine de l'Ain.
- APPROUVE le fait que la structure porteuse sera Haut-Bugey Agglomération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Acte rendu exécutoire après : Dépôt en Préfecture, le 6 octobre 2022 et publication le 7 octobre 2022

Le Président, Jean-Louis GUYADER

UNAUTÉ DE

Pour le président et par délégation, Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN